

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 367

présenté par

Mme Belluco, Mme Laernoës, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux,
Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les écologistes s'opposent au projet de relance du nucléaire par l'implantation de nouveaux sites à proximité de centrales existantes. Les orientations énergétiques doivent être abordées en Loi de Programmation sur l'Énergie et le Climat et en Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, afin d'avoir une vision globale des différents types d'énergies, des besoins pour chacune et de pouvoir établir une programmation cohérente avec la réglementation européenne. La méthode est donc mauvaise. De plus, la relance du nucléaire n'est pas une nécessité du point de vue du mix énergétique français et elle va se faire au détriment, financier et humain, des énergies renouvelables.

Cet amendement vise donc à supprimer l'alinéa 2 qui présente l'objet du projet de loi.